

La volonté de savoir sociologique à l'épreuve du terrain

De l'enchantement du commissariat au désenchantement de la prison

Léonore Le Caisne, Laurence Proteau

DANS SOCIÉTÉS CONTEMPORAINES 2008/4 n° 72 , PAGES 125 À 149
ÉDITIONS PRESSES DE SCIENCES PO

ISSN 1150-1944

ISBN 7982724631319

DOI 10.3917/soco.072.0125

Date de mise en ligne : 24/11/2008

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2008-4-page-125?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Léonore Le Caisne /
Laurence Proteau

LA VOLONTÉ DE SAVOIR SOCIOLOGIQUE À L'ÉPREUVE DU TERRAIN

De l'enchantement du commissariat
au désenchantement de la prison

Résumé : Deux terrains menés auprès des gardiens de l'ordre : l'un de l'extérieur (les policiers), l'autre de l'intérieur (les surveillants de prison). Le premier fut poursuivi suffisamment longtemps pour autoriser la production de connaissances. Le second fut au contraire rapidement interrompu. Les oppositions structurales entre les deux « mondes » expliquent en grande partie ce renoncement. Les policiers d'investigation sont en effet des petits porteurs de mobilité sociale, alors que les surveillants de l'administration pénitentiaire cumulent les signes de déclassement. Leurs positions dans leurs institutions respectives, les caractéristiques de leur travail, ainsi que leurs images sociales – valorisés pour les policiers, dévalorisés pour les surveillants –, les (dé)classent dans l'échelle des valeurs et des honneurs sociaux. Cette configuration sociologique construit les visions du monde des deux professions et rend très difficile le passage du chercheur d'un terrain à l'autre.

■ PRÉAMBULE : RÉUSSIR ET RENONCER

Les terrains délaissés après une courte période, considérés comme autant d'impasses de recherche, sont très rarement évoqués. Tout se passe comme si nous étions face à des trous noirs de la recherche ou plus simplement d'évidences qu'il serait ennuyeux ou illégitime d'analyser. Nous avons voulu engager une réflexion, plus sociologique que méthodologique, sur les raisons d'un échec.

L'une des deux auteures, Laurence Proteau, a successivement travaillé auprès de policiers d'investigation d'un commissariat de sécurité publique d'une ville moyenne de province (2001-2002) et de surveillants de prison du « quartier mineurs » de Fleury-Mérogis (2004)¹. Le destin de ces deux recherches a été différent. Alors que l'enquête sur les policiers s'est déroulée dans les règles de l'art et s'est poursuivie suffisamment longtemps pour produire des connaissances, celle sur les surveillants n'a pas dépassé le stade de l'exploration. Pourtant, les conditions de recherches étaient *a priori* idéales : l'accès au terrain fut extrêmement facile et la liberté d'investigation

1/ Ce texte porte sur les expériences de terrain de Laurence Proteau, mais il a été rédigé avec Léonore Le Caisne (2000, 2007, 2008), qui avait précédemment effectué une recherche auprès des jeunes détenus de l'établissement pénitentiaire concerné. Pour une plus grande clarté de l'exposé, nous avons néanmoins décidé de l'écrire au singulier. Nous remercions Francine Fourmaux pour sa lecture et ses suggestions.

MÉTIER

Presses de Sciences Po | Téléchargé le 10/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.216.179)

**Une réflexion,
plus
sociologique
que
méthodolo-
gique, sur les
raisons d'un
échec.**

totale. Si cet abandon a tout d'abord été considéré comme un échec, et dans un sens, ce fut effectivement une occasion manquée, nous avons souhaité mobiliser les schèmes de la réflexion sociologique pour analyser cette expérience comme une situation sociale digne d'intérêt.

Pour expliquer l'échec d'un terrain, il ne suffit pas de le rapporter aux caractéristiques personnelles du chercheur, telles que sa « personnalité » ou son incompétence, ou encore à l'accueil que les enquêtés lui ont réservé. Il faut aussi mettre en rapport les caractéristiques structurelles de l'institution et des personnes qui y évoluent, avec la trajectoire de recherche de l'enquêteur. L'appréhension qu'il a de son nouveau terrain est fortement influencée par ses expériences précédentes d'autres lieux, d'autres enquêtés. Plus la structuration des deux terrains est proche, moins l'effort de l'impétrant est important et plus il est facile de s'accorder rapidement aux exigences de cet autre « monde », exigences quasi-connues grâce à son expérience antérieure. À l'inverse, lorsque les propriétés des deux terrains s'opposent, les expériences de recherche s'affrontent aussi et se dérangent mutuellement. Mais cela ne suffit pas à expliquer l'échec, encore faut-il que ces oppositions révèlent crûment, par la comparaison qui exacerbe les différences, les stigmates qui, comme nous le verrons, sont attachés à l'une des deux professions observées.

Si notre point de départ n'est donc pas la comparaison entre le métier de policier et celui de surveillant de prison, celle-ci s'est imposée au fil de l'analyse, par la mise en évidence des oppositions structurales entre deux « mondes » qui ne semblaient, *a priori*, pas si éloignés l'un de l'autre : deux professions « gardienne de l'ordre », l'une à l'extérieur, l'autre à l'intérieur². Empiriquement et théoriquement fécond, le système d'opposition que nous dévoilait la mise en perspective des terrains – qui n'est pas généralisable hors des configurations particulières dans lesquelles les enquêtes ont été réalisées – est ainsi devenu le critère principal de notre comparaison.

La configuration dégagée – des mondes effectivement différents sans pour autant être totalement étrangers l'un à l'autre *a priori* – explique non seulement les spécificités des enquêtes réalisées auprès de ces deux groupes professionnels, ce qui est une évidence, mais aussi notre rapport opposé à ces terrains : aisé et plaisant (policiers d'investigation) ; laborieux et ennuyeux (surveillants pénitentiaires).

2/ La recherche menée auprès des surveillants de prison s'inscrivait dans la même perspective que celle réalisée auprès des policiers sur les conditions de conversion des dispositions à l'ordre en *habitus* professionnels.

Il s'agit de partir de cette entrée singulière pour faire apparaître, par contrastes, certaines caractéristiques sociologiques des institutions et des agents enquêtés. La description des premiers contacts avec chacun des terrains montre, en effet, que les oppositions se révèlent dès les commencements et engendrent rapidement ou l'enthousiasme et le désir de poursuivre la recherche, ou l'ennui et l'envie de quitter les lieux³. Un récit de trajectoire et quelques clés permettront ensuite de comprendre la spécificité sociale (position) et morale (dispositions et vision du monde) des policiers rencontrés. Nous présenterons enfin, ce qui, dans la trajectoire, les représentations et les pratiques des surveillants de prison enquêtés, creuse la différence avec les policiers et a conduit le chercheur à abandonner son terrain.

■ PREMIERS CONTACTS

■ EN COMMISSARIAT : ACTION ET DISTINCTION

Février 2001. Premiers jours de terrain.

Après de longues négociations avec les autorités de la police locale, je suis accueillie au commissariat central d'une ville moyenne de province. Un commandant de police, responsable d'un service d'investigation, me fait visiter les locaux. J'appréhende dès ce moment les polarisations de l'espace policier au travers d'une véritable géographie symbolique de la division du travail : j'investis ainsi le terrain en partant de l'espace le plus ouvert où s'expose la fonction de service de la police (l'accueil), jusqu'à l'espace le plus fermé où s'exerce la violence légale (le sous-sol qui abrite les cellules de garde à vue), en passant par les services spécialisés où j'ai réalisé l'essentiel de ma recherche.

L'accueil est un espace de contact éphémère et généraliste avec les extérieurs, il représente la vitrine de l'institution et trie la multitude des demandes. C'est « l'entrée propre », selon l'expression utilisée par mon guide, celle qui ouvre le commissariat sur l'extérieur, celle par laquelle on entre librement. Elle s'oppose à l'« entrée sale » en sous-sol, sombre et protégée des regards extérieurs. Les locaux y sont frustrés : un grand vestiaire aux murs jaunâtres où chacun des gardiens de la paix disposent d'un casier ; une petite cafétéria où

3/ Il ne s'agit pas de cet ennui que finissent par ressentir tous les chercheurs et qui leur signifie la fin de l'enquête, mais de celui qui est présent dès les commencements de la recherche et qui empêche de s'y engager avec l'enthousiasme nécessaire à la découverte.

sont vendues des boissons non alcoolisées ; un poste de commandement des policiers en tenue, meublé d'un vaste pupitre, de quelques bancs en bois, de cellules de garde à vue et de dégrisement.

Les couloirs du rez-de-chaussée distribuent des bureaux devant lesquels, le temps d'une courte halte, mon guide précise la fonction des occupants, que je replacerai plus tard dans la division sociale du travail : le Quart, où les policiers sont en uniforme, est dévalorisé parce qu'il traite des « petites affaires » ; l'unité administrative (débit de boissons, législation sur les étrangers et le travail) n'est pas un « vrai » service de police ; l'unité technique (identité judiciaire, empreintes, photos) est un appui au travail des « vrais » policiers ; l'unité de protection sociale (mineurs, mœurs et stupéfiants) s'occupe plus de victimes – maltraitance, prostitution, drogue – que de « vrais » délinquants ; enfin l'unité de recherches judiciaire (URJ, ou plus communément la « crim' ») accueille les « seigneurs » du commissariat.

Cette division, rapidement décrite, institue des distinctions inscrites dans l'ethos corporel autant que dans les lieux, comme je l'observe dès ma première visite à la « crim' ». Alors que l'uniforme oblige les corps à se tenir dans la droite ligne de la fonction et impose de la tenue, le costume des policiers en civil peut paraître plus fantaisiste, plus personnel, même s'il reste stéréotypé : jeans, chemise ou polo et parfois blouson de cuir. Les policiers sortent de leurs bureaux, m'entourent et racontent avec aisance et enthousiasme quelques-uns de leurs dangereux exploits. Ces fanfaronnades collectives qui affirment que la « crim' » est au sommet de la hiérarchie symbolique du commissariat, m'annoncent également la perspective d'un terrain haut en couleurs et renforce mon enthousiasme à pénétrer cet univers que je devine plein de surprises.

■ L'AVENTURE, L'ADRÉNALINE ET LA VIRILITÉ

Quelques jours après mon arrivée à la « crim' », je franchis une des étapes de l'intégration, celle qui se déroule au dehors, dans l'action ; phase virile par excellence où le danger potentiel révèle la valeur du policier.

L'interpellation d'un jeune auteur d'un vol de chéquier est décidée. Nous partons « serrer » le suspect – qui n'a pourtant rien d'un criminel endurci – dans une ambiance de grande excitation : « *Qui a les clés de la voiture ?* », hurle l'un ; « *Où est Untel ?* » s'affole l'autre ; « *C'est parti !* » assène le chef de groupe. Deux voitures

banalisées sont mobilisées, ainsi que quatre fonctionnaires de police, un gardé à vue et moi-même. Sans oublier le gyrophare. La chasse est ouverte. Les policiers « mettent les gaz » et font hurler la sirène dans la ville embouteillée : les feux rouges sont grillés, les passages pour piétons oubliés, les sens interdits méprisés, les voies de bus allègrement empruntées, les dérapages contrôlés, les trottoirs empiétés. Secrètement peu rassurée, je participe médusée à ma première course-poursuite. Course-poursuite sans poursuite, puisque nous nous rendons au domicile d'une personne qui n'est pas en fuite et qui n'est pas informée de notre venue. Aucune urgence donc, mais une mise en scène totale. Dans cette voiture, les policiers s'échauffent, se prennent au jeu.

Arrivés à destination, nous pénétrons dans une maison en piteux état. Le père de l'individu recherché nous renseigne : son fils dort à l'étage. L'arme au poing, les policiers investissent l'escalier au pas de charge. Je suis derrière. Surpris dans son sommeil, le jeune homme ne se défend pas lorsqu'il est menotté et maintenu au sol. Puis un policier, un « ancien », se retourne vers moi et me demande subitement mon prénom (qu'il connaissait pourtant), et tranche pour les autres : « *On se tutoie maintenant* ». J'étais intégrée.

Si ces « grands moments » ne sont pas quotidiens et si le travail peut parfois s'avérer ennuyeux pour ceux qui n'aiment pas la procédure et préfèrent l'action à la rédaction, ces « hauts faits » occupent le service (perquisition, interrogatoire(s) du suspect et de témoins, traitement procédural, complément d'enquête...) et suscitent des histoires (vantardise, blague...) qui renouvellent le stock de conversations et de souvenirs. Elles sont autant destinées à souder le groupe, à faire et défaire les micro-alliances internes au service, qu'à diffuser vers les autres services du commissariat, le récit des exploits des « seigneurs ». Un mythe s'entretient. Et bien que le décalage soit considérable entre l'idéal policier de la chasse et la réalité du travail d'enquête et de procédure qui se fait à l'intérieur, derrière un bureau, pendu au téléphone, entre l'imagerie du policier à la poursuite du bandit dans les rues étroites et sombres (extérieur, physique, sportif, dangereux, pôle masculin) et l'observation du travail ordinaire sur les dossiers (intérieur, domestique, intellectuel, planqué, pôle féminin), les policiers de la « crim' » parviennent à préserver leur réputation de « seigneurs » qui cumulent toutes les distinctions : l'action, la réflexion et la rédaction.

Mes notes de ces premiers jours sont denses et riches. Elles me fourniront des clés pour orienter la suite de ma recherche qui durera jusqu'en novembre 2002, date à laquelle je fus priée de quitter les

**Un mythe
s'entretient.**

lieux par le directeur départemental de la Sécurité publique nommé par le nouveau ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy : cette recherche n'étant pas sous contrôle du ministère, les portes du commissariat se sont refermées.

■ ... EN PRISON : ATTENTE ET ENNUI

Juillet 2004. Premiers jours de terrain.

À 8 h 45, munie de mon autorisation⁴ pour enquêter auprès des surveillants du quartier des mineurs de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis en région parisienne, je me présente à l'entrée du Centre de jeunes détenus (CJD). Personne ne m'accueille. Une fois mon identité vérifiée, je passe, seule, une *première grille* ouverte électroniquement. Là, je dépose mon sac dans la machine à scanner et je passe sous un portique détecteur d'objets métalliques. Une *deuxième grille* est ensuite ouverte, puis une *troisième* qui débouche sur un petit sas. À l'intérieur de son bocal, un surveillant à l'air las actionne une *quatrième grille* une fois la précédente fermée. Il me faut maintenant traverser le sas où stationnent les véhicules qui entrent et sortent, puis attendre l'ouverture de la *cinquième grille* qui donne sur la cour intérieure. Celle-ci passée, j'arrive devant une *sixième grille* qui permet l'accès au bâtiment de la détention⁵. Une fois entrée, je découvre un nouveau sas, et espère l'ouverture de la *septième grille*. Je franchis ensuite une *huitième grille* et, sur simple indication du surveillant enfermé dans sa rotonde du rez-de-chaussée, j'emprunte l'escalier qui dessert les quatre étages du bâtiment. Au troisième, une *neuvième grille* sépare l'escalier de la détention des mineurs, lieu de mes investigations. Ce cheminement de grille en grille peut prendre de 10 à 20 minutes. Le parcours sous contrôle n'est pas terminé pour autant : les déplacements à l'étage se font sous le regard du surveillant du rond-point qu'il faut solliciter pour rejoindre une tri-pale (*dixième grille*) ou pour en sortir (*onzième grille*).

Bien qu'introduite auprès des surveillants par Léonore Le Caisne qui termine son terrain auprès des jeunes détenus dont ils ont la charge, aucun d'eux ne semble disposé à faciliter mon adaptation. S'ils acceptent de discuter, c'est toujours en réponse à mes sollicitations répétées. Alors, très vite, je cesse de questionner et je range

4/ Après un simple appel téléphonique de Léonore Le Caisne au commanditaire de sa recherche (2008).

5/ Le bâtiment est composé de trois blocs de quatre étages agencés en hélice à trois pales (« tripales »), avec au centre de chacun un rond-point et sa rotonde en verre. Le surveillant qui s'y trouve régule les déplacements, compte les détenus qui sortent pour les promenades, l'infirmerie, le parloir, la classe, le travail...

mon carnet. J'observe et j'écoute avec la désagréable impression de m'imposer, d'être indiscreète et de déranger, ce qui contribue à rendre pesant le travail de terrain.

Bref, ces premiers jours, je prends peu de notes, mais celles-ci témoignent des différences perçues dès le début entre le temps policier et le temps carcéral, entre le rythme de la répression et le rythme de la détention. Entre l'accueil du chercheur sur ses terrains, aussi : *« Impression étrange : à la fois le temps est plus long, monotone, répétitif que dans la police. Parlent peu [les surveillants], sauf commérages. L'enfermement et les caractéristiques pauvres du travail y contribuent sûrement. Ont l'air indifférents à ma présence, ni pour, ni contre (...). Aucun surveillant ne se propose de me guider dans ce nouveau lieu et personne ne vient spontanément discuter avec moi. »* (Extraits de carnet de terrain).

■ L'USAGE DE LA FORCE CONTRE L'USURE DE L'ENNUI

L'ennui quotidien est parfois rompu par des interventions au cours desquels les surveillants usent de la force⁶ pour contenir un « danger » émanant d'un ou plusieurs détenus, et plus généralement rétablir l'ordre. Bien que la menace soit souvent extrêmement réduite dans ce quartier pour mineurs, les surveillants surinvestissent ces actions collectives.

L'après-midi du troisième jour de ma présence, l'alarme générale signalant une « intervention » éminente retentit dans le bâtiment. L'excitation s'empare des agents. Les surveillants disponibles lâchent crayon et papier, referment d'un coup sec la porte qu'ils viennent d'ouvrir ou jettent leur gobelet rempli de café et se précipitent vers le lieu de l'incident (à l'étage des détenus majeurs) aider leurs collègues à maîtriser une situation jugée périlleuse. La fièvre s'est également emparée des détenus : collés à la porte ou postés à la fenêtre de leur cellule, ils appellent, encouragent, rient du spectacle qu'ils ne voient pas, mais qu'ils imaginent, beaucoup pour en avoir déjà été les acteurs malheureux. C'est la première sonnerie que j'entends. Sans y avoir été invitée, mais prise dans la même nécessité de rompre l'ennui que les surveillants, je me faufile dans leur sillage et participe à cette course subite.

6/ Au cours du terrain dans le commissariat, qui a duré une année et demi, j'ai participé à toutes les interventions (interpellation, course-poursuite, investigation, interrogatoire, etc.). L'usage de la force est très rare dans les services enquêtés dont la « clientèle » est, la plupart du temps, « cueillie » par les policiers en uniforme.

L'affaire concerne un détenu majeur qui refuse de changer de cellule et le manifeste en se tailladant les veines. Les surveillants enfilent un accoutrement proche de celui des CRS lors d'opérations de maintien de l'ordre, censés les protéger des coups et du sang (la crainte du sida, et plus généralement de toute contamination, physique et morale, est forte en prison). Au signal de leur chef, ils pénètrent dans la cellule, se saisissent du détenu ensanglanté et le « plient » : ils le plaquent au sol face contre terre, bras et jambes repliés sur le dos. Quatre surveillants agrippent ses quatre membres et le transportent, le nez rasant le sol, jusqu'à l'infirmerie, au rez-de-chaussée⁷. Dans les coursives et les escaliers, le sang dessine une large traînée. Les surveillants ne se soucient guère de douceur, le détenu hurle et insulte.

**Pour les uns
comme pour les
autres, il se
passe enfin
quelque chose.**

Pour les uns comme pour les autres, il se passe enfin quelque chose. Pour quelques minutes, le cours du rythme mécanique et répétitif de la détention est rompu : tous les déplacements sont interdits, la prison se replie sur ses fonctions répressives, l'enfermement et la punition redeviennent le cœur de la prison. À l'excitation née de l'action et du danger, se mélange en effet la jouissance de l'exercice du pouvoir et de la violence coercitive légitimée par la menace : la mise en scène – l'alarme, la course des surveillants venus de tous les étages, la fermeture des portes, le « pliage » du récalcitrant, l'interdiction de tout déplacement et les tenues impressionnantes d'intervention – participent du spectacle et de la remise en ordre des rôles fondamentaux. À travers la technique du « pliage », les surveillants affirment leur autorité morale et leur suprématie physique sur les détenus.

À cette occasion, les « surveillants mineurs » s'affichent comme de « vrais » surveillants capables d'assumer la fonction la plus noble du métier : le maintien de l'ordre. Ils sont enfin, le temps de l'action, les dominants, ceux qui éliminent les fléaux dans l'urgence. Souvent « porte-clefs », ils peuvent aussi être des guerriers et des garants de l'ordre.

Après quinze jours de présence continue, je ne vais plus à Fleury durant deux mois en raison de mes obligations universitaires, mais aussi du fait d'une forte réticence, encore inavouée. À mon retour, je ne tiens que quelques jours au cours desquels les surveillants me racontent les derniers potins ; je multiplie les entretiens et recueille

7/ Le 17 mai 2004, le directeur de Fleury interdit cette pratique. En octobre 2004, elle est néanmoins toujours en vigueur. Ces « interventions » avaient lieu en moyenne deux fois par semaine avant leur interdiction, plus rarement après (Le Caisne, 2008, pp. 211-227).

des récits lourds de désenchantement. Novembre 2004, je mets fin à cette recherche de façon abrupte.

■ CONTRASTES ET CONTRAIRES

Nul doute que ces premières notes, qui influenceront mon appréhension de l'univers carcéral, ont été largement dictées par mon expérience précédente sur le terrain policier. Les vertus de la comparaison entre un terrain juste terminé et un terrain juste commencé font en effet apparaître le contraste et l'opposition entre les deux. C'est alors aux caractéristiques propres des deux terrains qu'il faut se référer pour saisir ce qui crée le sentiment, non pas de la différence entre deux mondes, mais de leur quasi parfaite inversion structurale.

Ainsi, de mes premiers contacts avec le terrain policier, j'ai retenu non seulement la variété des services et des missions, le sentiment diffus que les différentes unités sont en action constante, que le temps y est accéléré, mais aussi la rencontre avec un service d'élite affichant avec panache et ostentation sa position distinctive dans la division sociale du travail policier : les policiers de la « crim » se sentant valorisés et fiers d'eux-mêmes, veulent se montrer et en remonter. J'ai rencontré des enquêtés bavards et pressés de raconter des histoires et leurs histoires, quitte à enchanter les récits et la communauté de collègues unis et solidaires.

À l'inverse, de ma première approche de la prison, j'ai retenu non seulement l'unicité et la monotonie de la fonction de surveillance et de contrôle (de grille en grille), le sentiment d'un temps vide qui s'étire jusqu'à l'ennui, la lassitude et l'impuissance, mais aussi la rencontre avec un service en position de grande faiblesse dans l'univers carcéral : les surveillants en charge des détenus mineurs – c'est-à-dire de petits voleurs de téléphone portables comme l'était la plupart –, dominés dans leur espace professionnel et socialement dévalorisés, n'ont pas de faits de gloire à raconter et si peu à valoriser de leurs pratiques quotidiennes qu'ils se sont tenus à distance de l'investigation.

Au commissariat aussi, l'ennui pouvait m'atteindre, lorsque j'attendais dans un petit bureau, sans trop savoir que faire, que l'on m'associe à quelque chose... n'importe quoi. Mais, rapidement un policier venait me raconter un dossier en cours, me proposer une « sortie » ou simplement discuter. De la même manière, les discussions au moment du repas pris au mess entre surveillants – auxquels s'adjoignaient des conseillers d'insertion et de probation – détendaient les rapports de travail et rompaient un peu le rythme monotone de l'enfermement. Mais ces pauses ne duraient

qu'une heure. Au cours des longues journées de travail, personne ne songeait à m'occuper. Pas un ne cherchait à défendre l'institution, ou encore à donner une image positive du métier, grande préoccupation des policiers, au contraire. L'ennui était le lot de tous, et nul ne faisait semblant d'y échapper. Certes, peu à peu, les surveillants m'ont invitée à prendre le café du matin avec eux, à partager leur déjeuner au mess, à leur tenir compagnie lors des promenades journalières des détenus dans la cour de la prison. Mais ils m'ont toujours gardée à distance.

Au commissariat, la recherche mettait en exergue le crédit de distinction des policiers de la « crim' » dont nous verrons plus loin qu'il est d'autant multiplié que l'origine sociale de ceux qui l'ont acquis est basse ; au « quartier mineurs », l'investigation révélait la pauvreté du travail quotidien de surveillant et la violence d'une position, d'autant plus vécue sur le mode de l'indignité que ceux qui l'occupent avaient pu imaginer d'autres destins sociaux sans parvenir à les réaliser. Si j'ai ressenti comme quiconque la violence de la prison, j'ai donc surtout perçu l'ampleur du déclassement social et professionnel des « surveillants mineurs ».

Les diverses situations de terrain – l'une « heureuse », l'autre « malheureuse » – sont ainsi à lier aux caractéristiques sociales et professionnelles respectives des policiers et des surveillants rencontrés. Alors que les policiers, globalement satisfaits de leur position sociale et professionnelle et de leur image sociale, parlaient et s'empressaient de porter haut les couleurs de leur métier, les surveillants, déçus, voire déjà aigris, soit se taisaient, soit se plaignaient de tout... produisant une vision du monde et d'eux-mêmes violemment désenchantée. Dans cette configuration, toutes mes questions devenaient des mises en question insoutenables.

■ LE MONDE ENCHANTÉ DE LA DOUBLE MOBILITÉ : PROMOTION SOCIALE ET DISTINCTION PROFESSIONNELLE

■ LES CLÉS DU PARADIS : DE LA FERME À LA « CRIM' »

Le récit de Bernard est révélateur, non pas d'un parcours individuel, mais de la manière dont une vie – l'infiniment petit – s'imbrique aux institutions et surtout, ici, à l'univers du travail. L'analyse de trajectoire permet de saisir le sens de la « pente » : de l'origine sociale à la position acquise on voit ce que les institutions (famille, école, armée, usine, police...) font aux hommes et comment elles *font* les hommes.

Notons déjà que les diverses positions que peuvent occuper les policiers sont fortement concurrentielles et inégalement valorisées. Dans un commissariat de Sécurité publique, les divisions les plus significatives opposent les corps entre eux⁸, mais aussi la « tenue » aux « civils ».

La police en tenue est composée de gardiens de la paix et d'officiers (lieutenant, capitaine, commandant) sous l'autorité d'un commissaire. Les gardiens de la paix qui travaillent en Police secours et à l'ilotage interviennent sur la voie publique. Ils ont peu de pouvoir judiciaire et sont soumis à une hiérarchie stricte. Les officiers en tenue, quant à eux, dirigent les gardiens de la paix des services généralistes et traitent les petites affaires judiciaires à la chaîne sans possibilité d'approfondissement.

La police en civil, elle, est composée d'officiers et de gardiens de la paix. Chargée des affaires plus complexes, elle est divisée en services spécialisés plus ou moins recherchés : l'unité de recherches judiciaire (URJ) est la plus valorisée. Dans ce service (onze personnes), les positions d'officiers sont occupées soit par d'anciens gardiens de la paix promu par le concours interne (reclassement pour les petites classes moyennes, promotion pour les classes populaires), soit par des individus issus du concours externe, plus diplômés et issus des petites classes moyennes. Les autres membres du service sont des gardiens de la paix, originaires des classes populaires (ouvriers, agriculteurs ou petits employés), qui, pas ou faiblement diplômés, réalisent une véritable promotion professionnelle⁹.

Bernard, ex-enquêteur¹⁰, âgé de 55 ans en 2001, est gardien de la paix en poste à l'URJ. Il est issu d'une famille d'agriculteurs. Mauvais élève en pension religieuse, son père le met au travail dès ses 14 ans, une fois son BEPC obtenu, comme ouvrier agricole sur l'exploitation familiale (35 hectares). Bernard est heureux de quitter l'école. En 1968, c'est le service militaire au cours duquel il réussit le concours de la gendarmerie. Finalement, il renonce à intégrer cette institution en raison de sa difficulté à se plier à une forte hiérarchie. À cette époque, venu de sa « cambrousse » selon ses propres termes, il ne sait pas encore que la police existe. Une fois démobilisé, il ne veut pas retourner travailler dans l'exploitation familiale parce que les rapports avec son père sont tendus. Il devient alors ouvrier dans une usine de savonnerie et de lessive. Six ans plus tard, il est inspecteur de distribution de produits sur toute la France, mais cette place est provisoire et il doit réintégrer un poste fixe, ce qu'il supporte mal.

8/ Le corps de conception et de direction regroupe les commissaires ; le corps de commandement et d'encadrement, les officiers ; celui de maîtrise et application, les gardiens de la paix et gradés. Sur la base d'un échantillon représentatif, en 2003 : 32 % des pères de commissaires sont cadres supérieurs, professions libérales ou enseignants, 18 % professions intermédiaires, 8 % employés et 8 % ouvriers. Ces pourcentages sont respectivement de 25 %, 19 %, 11 % et de 15 % pour les officiers ; de 9 %, 13 %, 19 % et de 28 % pour les gardiens de la paix. 36 % des commissaires ont une maîtrise, 26 % un DEA/thèse, 18 % un bac ; 36 % des officiers ont un bac, 22 % un Deug/BTS, 16 % une maîtrise et 7 % un Bepc ; 40 % des gardiens de la paix ont un bac, 22 % un Cap/Bep, 19 % un Bepc et 15 % un Deug (Pruvost, Coulangeon, Roharik, 2003).

9/ Leurs salaires nets sont en moyenne supérieurs de 300 euros à ceux des surveillants pénitentiaires : 1 700 contre 1 400 euros approximativement en début de carrière en 2007, en région parisienne.

10/ Ce corps disparaît en 1995. Il s'intercalait entre celui des gardiens de la paix et celui des inspecteurs.

Son épouse, secrétaire dans un bureau d'avocat, repère alors dans le journal l'ouverture du concours de gardien de la paix. Pour échapper à l'usine, il tente sa chance. Sa réussite au concours le surprend, comme s'il s'estimait incapable de réussir une épreuve scolaire. En 1975, à 27 ans, il part pour cinq mois à l'école de police où il retrouve les exigences disciplinaires de l'armée, mais aussi les exigences scolaires qu'il n'a jamais appréciées. Mais « *j'avais acheté une maison, j'avais plus de boulot, il fallait que j'y arrive* ». Il compense ses manques par un acharnement à tout apprendre « *par cœur* ».

En 1976, il occupe son premier poste à Argenteuil dans un service « *sans intérêt* », car « *le judiciaire y est absent* » : « *Si t'avais pas payé ton PV, je devais rechercher le type, tu vois... pouf ! Des conneries comme ça !* ». Il y reste deux ans et, en 1978, rejoint le commissariat où il exerce toujours au moment de l'enquête et intègre la brigade des extractions qui escorte les prisonniers de la maison d'arrêt à l'hôpital ou au Palais de justice. Bernard sait tirer partie d'une des fonctions les moins valorisées de la police en tenue. Alors que ses collègues dorment lors des audiences, lui s'habitue aux mots et aux règles du judiciaire – « *Je prenais des notes... C'est intéressant si tu veux écouter pour faire de la procédure pénale* » –, ce qui forge des dispositions qu'il mobilisera plus tard pour rentrer à l'URJ, service le plus distinctif du commissariat. Un an plus tard, il est muté dans un petit poste de police décentralisé. S'il est toujours en uniforme et ne mène pas encore d'investigation, il a davantage de responsabilités et acquiert autonomie et expérience. Au bout de trois ans, il devient adjoint au chef d'un poste de police plus important où il peut monter des procédures judiciaires. Il apprend alors un « autre » métier. Il s'y plaît, mais cette position offre peu de garantie : « *Il suffisait qu'un de mes chefs de service dise : "Lui il a fait une connerie, paf ! Je le remets à la circulation"* ».

Cette absence de protection le convainc de passer, au bout de trois ans, le concours d'enquêteur. Après une scolarité de trois mois, il est affecté au Service Opérationnel et Spécialisé (SOS, désormais appelé Quart) qui s'occupait du « tout-venant », du petit judiciaire, toujours « rien de bien intéressant », ni de « très valorisé ». Mais là encore, Bernard saisit cette occasion pour accroître son capital en matière judiciaire et colle à l'image commune de l'enquêteur qui va chercher plus loin que la simple infraction rapportée et qui déniche des « affaires ». Il se fait alors repérer par un supérieur qui le coopte : « *J'ai été aspiré à la crim' début 1990. À l'époque c'était le fleuron du commissariat* ».

Ainsi, après avoir « *connu la mentalité de la tenue* » (« *La hiérarchie faut la respecter. Les horaires aussi, c'est l'horreur. C'est l'usine* »), il

voit s'ouvrir à lui un espace de distinction et de liberté : « *Tu peux arriver en retard, tu téléphones, t'as pas d'explication à donner. (...) Quand on va chez le coiffeur, boire un pot, faire une petite fête avec une copine, on ne va pas déduire une heure, on est libre* ».

Cette liberté signe sa réussite : il n'est plus à la ferme sous la coupe de son père ; il n'est plus à l'usine sous la férule d'un patron ; il n'est plus en tenue sous l'autorité d'un gradé. Alors qu'il déclare en début d'entretien être entré dans la police pour échapper à l'usine, lorsqu'il parle de sa conception du métier, il affirme maintenant, enchanté de le dire et de le croire : « *Moi, je suis rentré par vocation, ça j'peux t'le jurer, hem ! Moi, c'est une vocation chez moi !* »

C'est grâce à ses réussites en série que Bernard prend sa revanche sur l'école ; et c'est la police qui lui offre cette image gratifiante de lui-même. C'est encore l'institution policière qui autorise sa progression de carrière dans des services de plus en plus valorisés, policieusement et socialement. On peut alors imaginer la reconnaissance qu'il en conçoit et l'engagement qu'il manifeste : pour lui, son travail est bien plus qu'un métier, c'est une marque de distinction. Reconnaissance et consécration qu'il n'a connues ni à l'école, ni à la ferme, ni à l'usine. Et même si les critiques fusent sur les transformations du métier aujourd'hui sous l'effet des politiques en matière de sécurité¹¹, la fierté du parcours accompli est intacte, l'image de soi est sauve et le rapport au monde relativement enchanté.

À la lecture de cette trajectoire ascendante, on comprend que ceux qui ont vécu approximativement la même histoire – Bernard n'est pas une exception dans mon corpus – aient plaisir à témoigner de leur double mobilité : sociale d'abord par l'acquisition d'un statut plus élevé que celui du père ; professionnelle ensuite par l'occupation d'une des positions les plus valorisées dans un commissariat de Sécurité publique.

La trajectoire de Bernard est certainement moins accessible aux jeunes gardiens de la paix. D'une part, leur origine sociale et leur niveau de diplôme sont plus élevés¹². D'autre part, les politiques publiques de sécurité insistent, depuis la fin des années 1990, sur

11/ La priorité politique accordée à la police de proximité au moment de l'enquête (Proteau, 2007) menace la prééminence des services d'investigation. L'opposition entre le passé et le présent est récurrente dans le discours de ces policiers qui affirment s'épuiser sous la pression du chiffre, de l'urgence et de la judiciarisation du métier.

12/ En 2003, « les jeunes policiers sont issus de milieux plus élevés que leurs aînés, avec un resserrement des effectifs autour des classes moyennes » ; « 83,8 % des admis au concours de gardiens de la paix en 1983 n'avaient pas le bac. En 2000, 73,27 % d'entre eux sont bacheliers » (Pruvost, Coulangeon, Roharik, 2003 : 29, 21).

« **Moi, je suis rentré par vocation, ça j'peux t'le jurer, hem ! Moi, c'est une vocation chez moi !** »

la répression des petits et moyens délinquants. Pourtant, malgré ce risque de déclassement du service, travailler à la « crim' » reste encore une carte de visite, un capital dans l'espace policier et une bonne manière d'accroître l'estime de soi.

■ LE MONDE DÉSENCHANTÉ DE LA RELÉGATION : DÉCLASSEMENT SOCIAL ET DÉVALORISATION PROFESSIONNELLE

■ DE « FAUX » SURVEILLANTS EXCLUS DE L'ORGUEIL DU CORPS

Au contraire de la police, l'administration pénitentiaire est une institution dépréciée que l'on intègre après des échecs ou des non succès¹³. Dans la prison, lieux de relégation, les surveillants effectuent le sale boulot (Chauvenet, Orlic, Benguigui, 1992) et rencontrent les exclus de la société : des criminels, mais aussi des malades, des toxicomanes, des marginaux, des fous... C'est le lieu du châtiement, de la faute, celui de la culpabilité, de la souillure et de la contagion.

Le quartier des mineurs de Fleury est néanmoins un lieu spécifique dans l'institution. « La Rolls Royce de la pénitentiaire », se plaisent à l'appeler les membres du ministère de la Justice. Là, le mythe de la réinsertion – outil de légitimation sociale de l'enfermement – est à son paroxysme : le traitement éducatif des adolescents y serait un exemple. Et pourtant, le sentiment de dévalorisation des vingt-deux surveillants qui y travaillent – dix-huit hommes et quatre femmes, encadrés par deux premiers surveillants qui se relaient – est encore plus fort que celui de leurs collègues des quartiers pour adultes.

Cette petite équipe est presque exclusivement composée de surveillants stagiaires, essentiellement originaires de province. Âgés de 23 à 39 ans, ils sortent tout juste d'une formation de quatre mois à l'École Nationale de l'Administration Pénitentiaire (ENAP) et n'ont aucune spécialisation à la garde d'adolescents. Avant d'intégrer l'administration pénitentiaire, nombre d'entre eux ont eu un métier, en général manuel : plombier,

13/ Si seul le brevet des collèges est exigé pour passer le concours, deux tiers des élèves-surveillants possèdent au moins le bac et plus d'un cinquième possède au moins un bac+2. Près du tiers des nouvelles recrues sont des femmes. L'âge moyen à l'entrée en formation est de 28,4 ans. 96 % des élèves déclarent avoir eu au moins une expérience professionnelle. Leur origine sociale est modeste : 33 % des pères sont employés, 28 % ouvriers, 9 % exercent une profession intermédiaire et 9 % sont sans emploi ; 39 % des mères sont employées, 28 % ouvrières et 37 % sans emploi. Données recueillies du 28 avril 2003 au 1^{er} juin 2004 (ENAP, 2006).

maçon, électricien, magasinier, peintre en bâtiments, ouvrier en usine, éboueur. Certains étaient dans le petit commerce : buraliste, serveur dans la restauration, coiffeur. Deux ont travaillé en CDD ou comme employé-jeune dans d'autres métiers d'ordre, l'armée et la gendarmerie. Les plus jeunes, les plus diplômés¹⁴, exerçaient des métiers plus élevés dans la hiérarchie sociale : éducateur spécialisé, commercial, agent immobilier, manager chez Mac Donald. Leur intégration dans l'administration pénitentiaire correspond à une stratégie de stabilité : mettre fin à une période de chômage ou à une suite d'emplois précaires, quitter le privé et son incertitude pour le public et sa sécurité, ou (et) encore profiter d'un salaire intéressant comparativement à d'autres métiers de même échelon de la fonction publique. Certains ont passé d'autres concours. Celui de surveillant est le premier, ou le seul, qu'ils ont réussi. Aucun n'est donc entré dans « la pénit » par vocation.

Affectés à Fleury dès la fin de leur formation, ils ont accepté de venir au « quartier mineurs », moins pour travailler auprès d'adolescents que pour les avantages du poste : les journées de 10 h 45 et les plages de jours non travaillées (deux jours de repos/trois jours de travail, puis trois jours de repos/deux jours de travail) devaient leur permettre de retourner plus souvent chez eux, en province, et de préparer d'autres concours. Les déceptions sont nombreuses. Le rythme des journées travaillées et de congé n'est pas respecté, et le temps manque pour potasser les concours.

Ils s'aperçoivent vite, surtout, qu'ils ne sont pas des surveillants comme les autres et qu'ils sont doublement déclassés : socialement – « *C'est sûr que quand j'étais conseiller financier, j'avais plus d'amis que maintenant !* », observe Maxime, 30 ans – et professionnellement. En fait, comme dans la police, le travail auprès des mineurs y est considéré comme « mineur ».

Parce que les mineurs jouissent d'un règlement spécifique¹⁵ et de par l'attention qui leur est portée, ils détournent les surveillants de leur rôle répressif. Ces derniers doivent en effet les ménager et, sous prétexte d'« éducation », leur faire prendre une douche tous les deux jours, les obligés à faire leur lit, à sortir leur poubelle matin et soir et à nettoyer leur cellule en leur fournissant pelle, balai et seau. Accompagnement plutôt féminin et maternant : « *Ils font la nounou !* », se moque un de leur collègue de la détention « majeur » ; « *Ils dorlotent les détenus* », plaisante un autre ; « *Ils foutent rien !* », conclut un troisième.

14/ Si la plupart n'a pas obtenu le baccalauréat, quelques-uns ont un Deug ou un « niveau Deug » (biologie, Staps), deux ont une maîtrise (sociologie, économie), un est titulaire d'un BTS et une d'un diplôme d'éducatrice spécialisée ; plusieurs ont commencé des études supérieures sans obtenir de diplôme.

15/ Ils sont seuls en cellule. Leur nourriture est plus surveillée et plus abondante et leurs peines de quartier disciplinaire sont moitié moindres (et même interdites pour les moins de 16 ans) que chez les adultes.

Ces surveillants ont aussi affaire à des détenus sans grande ampleur. Il est en effet plus respectable de contrôler de « grands » criminels qui ont fait la Une de la presse, que de surveiller des voleurs de téléphones portables¹⁶. Dans les quartiers des majeurs, la sécurité s'affiche pour rappeler qu'on effectue une tâche périlleuse et revaloriser sa fonction. Alors que l'on y parle de « filins de sécurité », de « sas de sécurité », au « quartier mineurs », les personnels de direction et du ministère évoquent l'« éducation » des adolescents.

Moins du côté du maintien de l'ordre, orgueil du corps en général, que leurs collègues en charge des adultes, ces surveillants ne sont pas considérés comme de « vrais » surveillants. L'absence de l'uniforme, qui aurait pu les anoblir, comme c'est le cas des policiers en civil, témoigne au contraire de la perte de leur capital spécifique : l'autorité et la sécurité. De plus, à leur occupation de jour – travail assimilé au travail de bureau, plutôt destiné aux femmes – est opposé le « vrai » travail de leurs collègues en charge des majeurs, effectué aussi la nuit, et ainsi assimilé aux travaux de force réservés aux hommes¹⁷. Si les premiers doivent faire preuve d'attention et de patience, les seconds doivent être durs et user de coercition. De nuit comme de jour, les « vrais » surveillants affrontent la dangerosité des détenus, endurent et surmontent la pénibilité du travail sécuritaire.

■ FÊTES, SEXE ET COMMÉRAGES

L'entretien avec Nathalie fut laborieux, haché et prématurément interrompu. J'ai senti la violence que le récit de sa vie déclenchait chez elle et ses tentatives pour arrêter la discussion : contrairement à son habitude, elle répondait à toutes les sollicitations de la détention, ce qui lui permettait de suspendre constamment notre conversation en espérant que je renoncerais.

En poste depuis quatre mois à Fleury, Nathalie, 30 ans, est originaire de Lille. Son père est ouvrier sidérurgiste et sa mère aide à domicile pour personnes âgées. Elle a reçu « une éducation stricte, dans le respect des lois et de l'ordre ». Ses parents la poussent, ainsi que ses frères et sœurs, à faire des études, même si les résultats ne sont pas tous à la hauteur des espérances familiales. Titulaire, à

16/ Les jeunes détenus sont le plus souvent incarcérés sur de courtes périodes pour une suite de vols avec violence, des bagarres, du trafic de stupéfiants ou encore des mises à feu de voitures.

17/ Un « surveillant mineurs » débutant gagne 1 237 euros et un « surveillant majeurs » 1 600/1 700 euros. Cette différence provient du taux horaire avantageux des heures de nuit, ainsi que des heures supplémentaires payées chaque mois, et non à la fin de l'année, comme c'est le cas pour les « surveillants mineurs ».

19 ans, d'un baccalauréat série « D », elle s'inscrit en médecine, mais ne suit pas les cours et fait « la fête ». L'année suivante, elle réussit le concours d'éducateur spécialisé et commence sa formation en IUT « carrière sociale ». Elle interrompt sa formation au bout de deux ans sans obtenir le diplôme d'État. Elle alterne alors emplois en CDD et périodes de chômage. Puis, à 28 ans, elle lit une annonce dans un journal – « La prison change, changez-la avec nous »¹⁸ – pour le recrutement de surveillants pénitentiaires : « *C'était juste histoire d'avoir un emploi stable. En plus, je suis seule avec deux gamins [3 et 5 ans, sans pension alimentaire], j'avais besoin d'assurer mon avenir et je me suis dit, fonctionnaire...* ». Elle ne passe que ce concours. Seuls l'attirent la sécurité de l'emploi et les avantages de la fonction. Et puis, « *ça ou autre chose...* ».

En raison de son expérience d'éducatrice – « *Je prenais en charge des adolescents... cas sociaux, délinquants, un peu ceux qui sont ici, mêmes problèmes* » – elle choisit de venir au « quartier mineurs » à la fin de sa formation, mais aussi parce que les horaires plus réguliers et l'absence de travail de nuit facilitent la garde des enfants. Pourtant, alors même qu'elle travaille auprès des détenus les plus conciliants, elle garde ses distances : « *Avec eux, il n'y a pas d'éducation possible* ». Lorsqu'elle les surveille dans la salle d'activités (quelques ordinateurs, un baby-foot et une table de ping-pong), elle reste hors de la pièce et ne discute jamais avec eux. En conformité avec la doxa des surveillants, Nathalie a décidé une fois pour toute que son travail n'était pas de « *jouer à l'assistante sociale* » : « *La réinsertion, on n'y a jamais cru, nous. Avant même de commencer, je savais pertinemment que la prison, sur des gars qui vivent en cité, ça ne marche pas* ».

Le discours de Nathalie sur son métier se réduit à évaluer les rapports avec ses collègues qui sont autant source de plaisir que de conflit. Elle sort beaucoup, s'endette et entretient successivement des relations sexuelles avec plusieurs surveillants.

Dans cet univers clos où tout le monde est sous la surveillance de chacun, même ce qui se passe à l'extérieur entre collègues est connu. Les surveillants comme Nathalie, déracinés, loin de leur famille, relativement jeunes, tentent de compenser le manque de valorisation et l'ennui du travail par un rythme soutenu de sorties nocturnes : pour oublier les restrictions et le stigmate de la détention, l'argent, l'alcool coulent à flot ; les flirts et les aventures sexuelles se multiplient. En majorité originaires des régions industrielles les plus

18/ Campagne de recrutement de 10 000 fonctionnaires de l'administration pénitentiaire en septembre 2002.

touchées par le chômage et dans l'attente d'y retourner, les surveillants habitent souvent dans le foyer ou les logements de la pénitentiaire et rentrent le week-end chez eux. L'isolement social et la rareté des relations locales, associés à la promiscuité professionnelle et aux relâchements des contrôles sociaux et familiaux, favorisent la sexualisation des rapports sociaux entre collègues.

Et ici, les lendemains de fêtes sont aussi des jours de travail. Les conflits de la nuit s'ajoutent aux conflits du jour : dissensions concernant l'organisation du travail, les rapports avec la hiérarchie, avec les détenus ; stratégie d'obtention des congés et des arrêts maladies qui creusent les brouilles. Les commérages (Elias, 1985) incluent indifféremment les tactiques pour préserver son week-end et ses congés, les dernières conquêtes supposées, les frasques nocturnes de la veille et les diverses rumeurs dont personne ne connaît plus l'origine. Favorisé par la vacuité des heures qui passent et l'impossibilité d'échapper à l'enfermement durant le temps de travail, contrairement aux policiers en civil qui font des courses personnelles lorsque le rythme de l'activité le permet, le commérage constitue ici le mode principal d'échange. Les temps morts ne sont comblés que par le face à face obligatoire entre collègues qui n'ont rien à se dire en dehors de ce qui les rassemble, c'est-à-dire le plus souvent une relative homologie de trajectoire en déclassement. Leurs prises de positions désenchantées, voire aigries et violentes sur le monde qui les entoure – « *Les détenus sont tous des crevures* », dira l'un d'eux – sont en harmonie structurale avec leur position sociale et professionnelle dévalorisée. Les discussions puisent dans le registre de la plainte au sujet de tout (les baskets qui ne sont pas remboursées, les survêtements qui ne sont pas à la bonne taille, les rappels durant les congés, le logement que l'on n'arrive pas à obtenir...), dans celui des commérages et des médisances sur les collègues, sur la hiérarchie et l'administration en général.

Le commérage auto-dépréciatif des surveillants confirme qu'ils ne se considèrent pas comme un groupe « respectable », dont ils devraient consolider l'unité.

Si les surveillants du « quartier mineurs » commèrent aussi sur les autres groupes (la hiérarchie, les surveillants en charge des adultes, les conseillers d'insertion et de probation...), le flux des commérages médisants circule d'abord entre eux et n'épargne personne. En ce sens, ces agents forment un « *groupe négatif* » (Elias, 1985 : 23) qui n'a pas, ou si peu, d'intérêt en commun que l'on peut parler de « *minorité du pire* » (*op. cit.* : 28). Ils ont à ce point intériorisé le stigmate attaché à leur position qu'ils véhiculent les uns sur les autres des rumeurs toujours négatives. Le commérage auto-dépréciatif des surveillants confirme qu'ils ne se considèrent pas comme un groupe « respectable », dont ils devraient consolider l'unité. Norbert Elias nous rappelle que « *la forme et le contenu du*

commérage varient selon la structure et la situation des groupes d'individus concernés » (op. cit. : 27). C'est très clair dans le cas des surveillants qui se jugent indignes : le commérage n'est pas un outil d'intégration, mais une manifestation concrète de la position sociale et professionnelle dévalorisée du groupe et d'une image de soi individuelle et collective dégradée.

Il est certain qu'au début de la recherche, l'existence de commérages, surtout dans un espace où il ne se passe pas grand chose, satisfait l'enquêteur qui s'efforce de les rapporter et d'en comprendre les logiques de production et de circulation. Cependant, l'exposition répétée à ce type de relations sociales le désenchanté vite lui-même, d'abord parce que ces commérages sont anomiques, ensuite parce que ne pouvant ou ne voulant pas y participer¹⁹, il reste en dehors de l'activité principale de ses enquêtés.

Les commérages n'épargnent pas non plus le commissariat de police enquêté. Cependant, dans les services d'investigation, ils portent davantage sur la manière d'être policier (fonctionnaire vs flic). Par exemple, un policier raconte qu'un collègue a commencé à rédiger des actes de procédure sur une affaire lorsqu'il a su qu'il y aurait une prime de 3 000 francs. Mais les commérages les plus vifs sont ceux qui discréditent les autres services, notamment les gardiens de la paix de la BAC – qui arrêtent à tout va et compliquent le travail des enquêteurs – et ceux en tenue qui « prennent n'importe quoi et n'importe comment [plainte]... c'est des bons à rien... ils s'en foutent c'est pas eux qui vont traiter le dossier ! ». Dans ce cas, le commérage est un moyen de souder le groupe « crim' » qui affirme sa supériorité vis-à-vis des services dominés. Les gardiens de la paix de la « crim' » contribuent tout autant, voir plus, que les officiers à faire circuler ces commérages bien qu'ils aient le même statut que ceux qu'ils accusent d'incompétence. L'analyse d'Elias (1985) sur le commérage comme système de classement entre des groupes sociaux proches rend parfaitement compte de cette situation.

Ici, les blagues de potache, les allusions grivoises, voire franchement obscènes, rythment également l'ennui et lassent l'enquêteur.

Alors que quelques surveillants s'ennuient, l'un d'eux, un ancien militaire, robuste, la trentaine finissante, attrape violemment un de ses collègues plus frêle (25 ans, Deug d'économie), l'assoie sur ses genoux et mime l'accouplement en accompagnant cette démonstration de puissance masculine de paroles appropriées : « T'aimes ça, hein ! Petit pédé ! Petite salope ! ». Ce dernier rit jaune tout en cherchant à se dégager. Les autres, apparemment habitués à ces gesticulations sexuelles, sourient ou restent indifférents.

19/ N'ayant pas participé au sens strict aux activités professionnelles et encore moins aux moments de loisirs en dehors de la prison, je n'ai pas été intégrée au circuit ordinaire du commérage entre pairs. Mais si j'avais médité des uns avec les autres, j'aurais vraisemblablement été coupée d'une partie des surveillants.

Si, dans les services de police enquêtés, les conversations puisent dans le registre de la grivoiserie populaire et usent aussi de l'insulte rituelle qui rythme l'échange plutôt qu'il ne lui donne du sens (« *pauv'con* » ; « *t'es nul ou quoi !* » ; « *va te faire foutre* »), elles restent, en comparaison, assez prudes²⁰. Cette différence de degré dans la sexualisation des relations peut être interprétée à la lumière des positions des deux spécialités professionnelles, valorisée dans le cas de la « *crim'* », discréditée dans le cas des surveillants de ce « *quartier mineurs* ».

■ MAINTENIR L'ORDRE ET LA DISCIPLINE : L'OBSESSION D'UN DÉCLASSÉ

Comme Nathalie, Gilles est au « *quartier mineurs* » depuis trois mois. Âgé de 25 ans, célibataire, il est originaire de Poitiers. Son père, qui n'a qu'un CAP, a fait de « *multiples petits boulots* » avant d'être aide-soignant et de réussir le concours interne d'infirmier sans avoir le baccalauréat (obligatoire pour le concours externe). Gilles, titulaire d'un baccalauréat ES, passe le concours d'infirmier en même temps que son père, mais il échoue. Pour éviter le chômage et bénéficier de la sécurité de l'emploi, il se rabat sur celui de surveillant de prison. Aujourd'hui, Gilles fait de nécessité vertu et affirme ne pas regretter cet échec et cette réorientation : alors que son père suit des études longues et difficiles, il ne sera pas mieux payé que lui dont la formation, relativement facile, n'a duré que quatre mois.

Gilles a une conception féroce et stigmatisante des détenus, conception qui rejaillit sur sa vision du monde et son mode de vie : « *Je dis à mes parents de ne plus faire confiance à personne, de se méfier de tout le monde (...) je me dis qu'il y a des psychopathes partout et ça fait peur* ». Gilles multiplie les précautions et vit en permanence sous la menace d'une agression potentielle. Finalement la prison, qui contient les délinquants, est encore pour lui le lieu le plus sûr : « *Ici, on est en sécurité, on est en position de force (...). C'est un lieu de paix ici* ». Mais, pour maintenir la paix, il n'y a pas d'autres solutions que d'exercer une ferme autorité et une stricte discipline : « *Ils doivent se taire dans les déplacements, faire leur lit, leur cellule doit être nickel* ».

Gilles ne s'interroge pas sur les méthodes de maintien de l'ordre mises en œuvre dans l'établissement. Il reprend les injonctions de

20/ Cf. l'article de Geneviève Pruvost sur les coulisses et le relâchement policier dans ce numéro.

la hiérarchie et associe hygiène physique et valeur morale, propreté et probité, rangement et conformité. Rien n'est trop dur pour les détenus : « *Il pourrait y avoir un régime plus strict, genre l'armée quoi ! Comme aux USA. C'est ce qu'il faut... leur en faire baver jusqu'au bout, jusqu'à ce qu'ils comprennent que la vie c'est pas ça, y'a que comme ça...* ». Ce régime super-disciplinaire, voire concentrationnaire, ne serait en rien condamnable puisqu'il s'appliquerait à des individus qui, à ses yeux, ne sont rien : « *Pour moi, c'est rien... je ne vais pas employer le mot de merde, mais ce sont des déchets quoi ! Ils ne peuvent rien faire, ils n'ont rien à faire sur la terre quoi, c'est clair ! Ils servent à rien !* »²¹.

Le système de jugement moral de Gilles est organisé autour d'une idée – acquise en partie lors de l'éducation familiale – de la valeur humaine indissociable de la valeur travail, de l'effort, voire de la souffrance : « *Il leur manque une éducation complète, totale. Quand on est ado, faut nous expliquer que le but de la vie c'est de travailler, que l'argent ça ne vient pas comme ça. C'est travailler pour s'en sortir, c'est pas de voler* ». Alors que lui gagne durement sa vie en travaillant, les détenus, eux, auraient tout sans rien faire. Ils seraient logés, nourris, blanchis, soignés aux frais du contribuable. Alors qu'il faudrait « *du militaire* » pour les redresser, ils seraient confortés dans leur façon d'être par l'injonction de « *faire du social* », en prison comme dans la société en générale. Les déclarations de Gilles sont un parfait exemple du ressentiment qu'il a accumulé et du registre commun dans lequel il l'exprime :

« En France, on est toujours en train d'assister les gens, on leur donne tout, alors évidemment ils en profitent, ils prennent tout. (...) Y'a toujours plein d'aide, les gens ils vivent sur la société. Du travail, y'en a et y'a des gens qui ne veulent pas travailler (...). Au chômage ils vont gagner 4 000 F, ils vont toucher les APL, les alloc familiales et au bout du compte ils touchent le même salaire que toi qui travaille (...). C'est comme les détenus, ça coûte combien par jour ? C'est toi qui payes. Ca m'énerve, les mecs sont toujours en train de se plaindre, que la bouffe n'est pas bonne, que l'eau n'est pas chaude... ».

Gilles juge les détenus à l'aune de sa propre éducation et de ses frustrations sociales : « *On ne peut pas tout avoir ! Quand on a tout, tout de suite on ne voit pas pourquoi travailler. Moi, je n'avais pas les dernières Nike. Si je voulais quelque chose, il fallait que je travaille (...). Moi quand je veux aller chez le dentiste, je dois attendre, eux c'est tout*

21/ Cette représentation négative du détenu, comme un délinquant irrécupérable (forme vulgaire de la vieille théorie du « criminel né » de Lombroso), est très certainement renforcée par le fait que nombre d'entre eux sont de nationalité étrangère ou issus de l'immigration (maghrébine et sub-saharienne essentiellement).

La violence de sa trajectoire en déclassement suscite une grande insécurité et un rapport au monde désenchanté et aigri.

de suite ! ». Élevé « à la dure » dans un milieu social sans grands moyens financiers, il adhère sans aucune distance critique à cette morale de classe et l'érige en norme universelle de vertu. Tous ceux qui s'en éloignent sont perçus comme des « inutiles au monde ».

Gilles est dans une situation de déclassement d'autant plus éclatante que son père réalise une véritable ascension sociale en devenant infirmier, alors que lui, pourtant plus diplômé, exerce une profession de catégorie C : il reste loin derrière son père qui avance et qui creuse l'écart. La configuration familiale dans laquelle Gilles est le laissé pour compte de la promotion, associée aux possibilités réelles qu'il a d'exercer un pouvoir sur plus dévalorisés que lui, exacerbe encore les dispositions autoritaires hérités de son éducation. La violence de sa trajectoire en déclassement suscite une grande insécurité et un rapport au monde désenchanté et aigri. Le déclassement, pour ce jeune bachelier qui voulait être infirmier et qui regarde son père le devenir, entouré de collègues avec lesquels il n'a aucune connivence et de détenus qui sont pour lui la lie de la société, se traduit, à ses yeux, par une véritable déchéance. Et, comme beaucoup de ses collègues, il convertit le dégoût de sa position en disposition à faire régner l'hygiène, la discipline et l'ordre. Autant de façons de se protéger de la souillure.

Les annotations des cahiers d'observation des détenus remplis par les surveillants sont souvent condensées dans des formules standard, comme par exemple celles qui réfèrent au respect ou non des normes d'hygiène (les détenus doivent faire le ménage dans leur cellule, sortir leur poubelle, ne pas obstruer les barreaux...) : « Cellule sale hygiéniquement » ou « Cellule rangée et propre ». Mais la plupart du temps, ces formules, relativement neutres, sont complétées par des commentaires lapidaires, censés affiner le jugement : « Ne nettoie pas sa cellule, mauvais esprit » ; « Cellule impropre, comportement limite insolence » ; « Bon comportement, cellule propre, respectueux » ; « Bonne mentalité, bonne hygiène » ; « Très correct avec le personnel, cellule propre, très bonne tenue ». Le « bon » détenu est « calme, poli, propre et respectueux envers le personnel. [Il] fait ce qu'on lui dit sans discuter » ; le « mauvais » « parle pendant les mouvements, [sa] cellule [est] sale, [il est] impoli, [et] prend trop d'assurance ». Ces appréciations négatives sont encore accentuées par l'usage courant de dénominations insultantes : « grosse merde », « frappé du cerveau », « idiot », « bête », « imbécile », « abruti »... ou, de manière un peu plus développée : « Le petit pois de la section : tu lui dis quelque chose, ça rentre par une oreille, ça lui ressort par le cul ! ».

D'une manière générale, l'exigence d'hygiène autant morale que physique, relève du registre de la correction (avachi/redressé ; droit/vicieux) forme rustre de discipline et de soumission de l'âme et du corps. Cette tentation de rééducation hygiéniste redouble la peine de justice, par une peine physique, un dressage qui colle au jugement

moral des surveillants – et plus largement du sens commun – pour lesquels un corps sain abrite un esprit sain. Ce qui pourrait constituer une expertise propre à la profession et un capital à faire valoir, est en réalité perçu comme une corvée de plus. Cette absence de construction formelle de savoirs légitimes est d'ailleurs en soi un élément de déqualification. Elle contribue encore au sentiment de déclassement des surveillants.

■ LES IMPONDÉRABLES DE LA VOLONTÉ DE SAVOIR

Notre ambition de faire science jusque dans les impasses du métier en tirant partie d'une situation d'avortement scientifique a permis de conduire une réflexion sur la spécificité de chacun des groupes professionnels enquêtés.

Le chercheur qui découvre successivement l'univers des policiers des services d'investigation d'un commissariat et celui des surveillants de prison en charge des mineurs, ressent, dans le déroulement même de son terrain, les effets de ces oppositions fortes. Socialement, professionnellement, symboliquement, tout, en effet, oppose les policiers et les surveillants rencontrés. Ainsi, que ce soit au regard de la trajectoire, de la position professionnelle ou de l'image sociale, les premiers peuvent être considérés, et se considèrent, comme des petits porteurs de mobilité sociale, alors que les seconds cumulent les signes du déclassement. Cette configuration sociologique participe à la construction des visions du monde des deux professions (enchantée/désenchantée). La position dans l'institution (les « seigneurs » du commissariat d'un côté, les disqualifiés de la prison de l'autre) et la réalité du travail quotidien (action/ennui ; divers/répétitif ; autonomie/obéissance, etc.) renforcent encore le sens de la « pente » de la trajectoire, alors que la reconnaissance ou l'absence de reconnaissance sociale finit de classer un groupe professionnel dans l'échelle des valeurs et des honneurs sociaux.

Dans la police, les qualités exigées par les services d'investigation (initiative, autonomie, action, pondération, rédaction) et surtout la division du travail entre « chasseurs » et « procéduriers », permettent à des individus en ascension sociale de convertir des dispositions socialement acquises (démonstration de bravoure, sens de la chasse...) en ressources professionnelles reconnues. Cette accumulation de capitaux distinctifs et le classement qu'elle autorise dans l'espace policier et l'ordre social, caractérisent les policiers

Socialement, professionnellement, symboliquement, tout, en effet, oppose les policiers et les surveillants rencontrés.

rencontrés. Ils ont d'autant plus facilement accepté d'accueillir une observatrice et de répondre à ses questions, qu'ils sont fiers de leur position. Enfants d'ouvriers, de petits agriculteurs, de toute petite classe moyenne, ils affichent la satisfaction d'une trajectoire en ascension.

Au contraire, et à l'image des dominés, la plupart des surveillants en charge des mineurs suivent une trajectoire sociale descendante et ne parviennent pas à se saisir des éléments qui pourraient les grandir socialement, comme l'éducation d'adolescents, la rencontre d'autres personnels (éducateurs, enseignants, membres du ministère, journalistes...) et, symboliquement, le port du survêtement plutôt que de l'uniforme. De plus, la présence d'un fort contingent de diplômés (même titulaire du baccalauréat) occupant une fonction de catégorie C, ne nécessitant que le BEPC, et sans grande perspective de carrière, crée une configuration marquée par le décalage entre les aspirations des agents – que l'acquisition d'un niveau scolaire avait favorisé – et la valeur sociale et professionnelle du poste : ces agents en porte-à-faux font l'expérience, très jeunes, du manque d'avenir, du rétrécissement subit et violent de l'espace des possibles. Ce sentiment de double déclassement (social et professionnel), associé à la stigmatisation attachée au métier, explique, au moins en partie, leur difficulté à parler, mais aussi la difficulté d'un travail de terrain auprès d'eux. Commérages, plaintes constantes et fort ressentiment social, trahissent le désespoir qui marque leur quotidien pauvre, répétitif, et sans grandeur, et témoignent des effets de la misère de position sur l'estime de soi.

Aller d'un monde relativement enchanté où les agents sont satisfaits de leur position à un univers désenchanté dans lequel transparaissent frustration et amertume, a des conséquences sur les conditions de réalisation de l'enquête. Passer des uns aux autres, dans ce sens là, explique au moins en partie la perte de la volonté de savoir.

Leonore Le Caisne
 Institut Marcel Mauss,
 Centre d'étude des mouvements sociaux
 (EHESS/CNRS/Paris).
 leonore.lecaisne@free.fr
 Laurence Proteau
 Centre Universitaire de Recherches
 sur l'Action Publique et le Politique
 CURAPP/CNRS/Amiens)
 lauproteau@yahoo.fr

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CHAUVENET A., ORLIC F.,
BENGUIGUI G., 1992 *Le personnel de surveillance des prisons : essai de sociologie du travail*. Paris, Centre d'études des mouvements sociaux, EHESS/CNRS.
- ELIAS N., introduction et
traduction MUEL-DREYFUS F.,
1985 *Remarques sur le commérage. Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 60, n° 1, p. 23-29.
- ENAP, 2006 *Travailler en prison : les représentations de 2 000 élèves surveillants pénitentiaires. De la 157^e promotion à la 160^e promotion*, novembre.
- LE CAISNE L., 2000 *Prison. Une ethnologie en centrale*. Paris : Odile Jacob.
- LE CAISNE L., 2007 *De si dangereux condamnés. Construction sociale de la dangerosité en prison. Journal des anthropologues*, n° 108-109, p. 183-210.
- LE CAISNE L., 2008 *Avoir 16 ans à Fleury. Ethnographie d'un centre de jeunes détenus*. Paris : Seuil.
- PROTEAU L., 2007 *Vision doctrinale et divisions pratiques : de quelques contradictions structurelles entre proximité et police. Journal des anthropologues*, n° 108-109, p. 249-277.
- PRUVOST G., COULANGEON P.,
ROHARIK I., 2003 *1982-2003 : enquête sociodémographique sur les conditions de vie et d'emploi de 5 521 policiers. Rapport final, réalisé pour l'IHESI-INHES, EHESS-CNRS-IHESI*.